

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 17 décembre 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-sept décembre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 11 décembre.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 33**

Du point n°1 au point n°4 : 33

A partir du point n°5 : 34

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants :**

Du point n°1 au point n°4 : 40

A partir du point n°5 : 41

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BROUARD Bénédicte, M.BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, M.DUYCK Joël (à partir du point n°5), M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.RAVET Pierre-Luc, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à Mme PLE Sandra  
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe  
Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe  
M.MORVAN Hervé, pouvoir donnée à Mme BEURAERT Martine  
M.PARENT Michael, pouvoir donné à M.HURLUS Jacques  
M.PRUVOST Philippe, pouvoir donné à Mme BROUARD Bénédicte  
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à Mme DUHAYON Monique

***Absents :***

M.DUYCK Joël (jusqu'au point n°4)

M.FICHEUX Bruno

***Secrétaire de séance :*** Mme BROUARD Dominique

**Délibération n°2024D252 – Développement économique et acquisitions foncières – Mise en œuvre d'un accélérateur REV3 LAB et signature d'une convention tripartite entre la CCI Hauts-de-France, la CABBALR et la CCFL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la labélisation territoires d'industrie de la CCFL aux côtés de la CABBALR en date du 9 novembre 2023,

Vu la délibération n°2024D120 du Conseil Communautaire en date du 02 juillet 2024 relative à la modification des statuts et à la redéfinition de l'intérêt communautaire,

Vu le programme du Territoire d'industrie Béthune Bruay Flandre Lys, décliné en 10 actions dont une concernant l'innovation qui se matérialise par le projet « innovarium ». Cette nouvelle approche a pour objectif d'accueillir des startups souhaitant développer un produit manufacturé. Pour cela, la CABBALR et la CCFL souhaitent mettre en avant un réseau d'acteurs déjà présents sur nos territoires pour valoriser l'écosystème lié à l'innovation (laboratoires de recherche, université, laboratoires R&D au sein de nos entreprises, les différents procédés industriels).

L'objectif d'innovarium est de porter plus loin les ambitions du territoire d'Industrie en termes d'innovation et d'accompagner de nouveaux porteurs de projets en recherche de solutions industrielles.

C'est dans ce contexte que la CABBALR et la CCFL souhaitent mettre en place un REV3 LAB sur la thématique de l'innovation. Un REV3 LAB est une animation et un accompagnement de startups réalisés par la CCI Hauts-de-France, sur une durée de 13 à 15 mois, qui permettent de structurer un projet et à le faire évoluer.

Le coût de cette action est de 110 000€, financée à 50% par la CCI Hauts de France et à 50% par la CABBALR et la CCFL. La répartition entre les intercommunalités est basée sur la population de chaque établissement, soit 48 125 € pour la CABBALR (87,5%) et 6 875 € pour la CCFL (12,5%).

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil communautaire :

- D'APPROUVER la mise en place du REV3 LAB Innovation sur le territoire de la CABBALR et de la CCFL,
- DE PREVOIR la dépense sur le budget de l'exercice 2025,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention tripartite et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 17 décembre 2024,

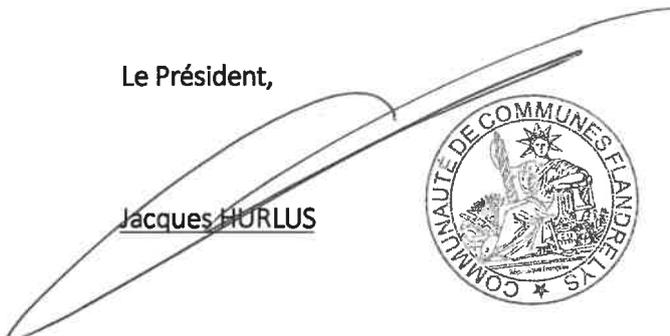
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,



Bénédicte BROUARD

Le Président,



Jacques HURLUS

